

Contactez les centres de prévention de la tuberculose

BRUXELLES

Rue Haute, 290 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02 538 05 95
Fax : 02 223 39 00
Email : cpt.bruxelles@fares.be

NAMUR ET BRABANT WALLON

Centre de Santé Provincial
Rue Château des Balances, 3bis - 5000 Namur
Tél. : 081 77 51 04
Email : cpt.namur-brabantwallon@fares.be

HAINAUT

Polyclinique du Mambourg
Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi
Tél. : 071 31 35 04
Email : cpt.hainaut@fares.be

LIÈGE

Carrefour Santé Social (CaSS)
Rue Saint-Laurent 79 - 4000 Liège
Tél. : 04 279 30 08
Email : cpt.liege@fares.be

LUXEMBOURG

Centre de Santé Provincial
Rue Erène, 1 - 6900 Marche
Tél. : 084 32 06 40
Fax : 084 32 06 41
Email : cpt.luxembourg@fares.be

Contactez le FARES central

Pour tout renseignement relatif aux formations ou pour des demandes plus spécifiques, veuillez contacter directement **le siège central du FARES**.

Rue de la Concorde, 56 - 1050 Ixelles
Tél. : 02 512 29 36 - Fax : 02 512 32 73
info@fares.be
Pour plus d'informations : www.fares.be

Déclarer la tuberculose*

Qui déclarer ?

Tout cas de tuberculose, pulmonaire ou extrapulmonaire, confirmé ou non par la bactériologie.

Quand déclarer ?

Dans les 24h.

Comment déclarer ?

En Région bruxelloise

Via la plateforme internet : MATRA-Bru
Via mail : notif-hyg@ccc.irisnet.be
Via téléphone : 0478 77 77 08

En Région wallonne

Via la plateforme internet : MATRA
Via mail : surveillance.sante@aviq.be
Via téléphone : 071 20 51 05 ou 071 20 51 07



LA TUBERCULOSE QUELS SERVICES PROPOSE LE FARES ?

* En Région wallonne, déclaration obligatoire selon l'Arrêté royal relatif à la prophylaxie des maladies transmissibles, A.R. 01-03-1971, M.B. 23-04-1971
En Région de Bruxelles-Capitale, déclaration obligatoire selon l'Arrêté du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune, 23-01-2009, M.B. 18-06-2009

Le FARES

Le FARES est chargé de la coordination des activités de prévention et de la surveillance de la tuberculose en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.

Un personnel infirmier spécialisé dans le domaine de la tuberculose est localisé dans chaque province et à Bruxelles. Un siège central assure la coordination.

Le FARES collabore étroitement avec les services d'inspection d'hygiène régionaux dans le cadre de la socio-prophylaxie.

Pour la réalisation de ses missions, le FARES est soutenu par différents pouvoirs publics régionaux et est également partenaire de projets financés par l'INAMI.



Dépistage par test cutané tuberculinique (TCT)

Services au niveau local

- Contact avec chaque nouveau patient atteint de tuberculose pour lui fournir de l'information sur la maladie, évaluer son adhésion au traitement et réaliser l'enquête d'entourage.
- Dépistage par test cutané tuberculinique (TCT) de l'entourage des patients contagieux (coordination ou intervention).
- Supervision de traitement et accompagnement des patients tuberculeux (piluliers, visites à domicile, démarches sociales).
- Démarches pour faciliter l'accès au diagnostic et au traitement de la tuberculose ainsi que pour améliorer la compliance des patients tuberculeux.
- Appui technique et formation à la réalisation du TCT.
- Réponses aux demandes d'avis et organisation de séances d'information.
- Collaboration dans le cadre de dépistages organisés parmi un public défavorisé.
- Sous-traitance de dépistages systématiques sur base de conventions (stagiaires, personnels à risque).

Le FARES ne réalise pas de vaccination contre la tuberculose (s'adresser au secteur curatif) et ne prend pas en charge le TCT chez des voyageurs (s'adresser à une clinique du voyage). Au préalable, il est conseillé de se renseigner sur la disponibilité de la tuberculine avant de prendre rendez-vous.

Services au niveau central

- Réponses aux demandes d'avis des professionnels médico-sociaux, des pouvoirs publics et des différents partenaires.
- Organisation de séances de formation et d'information.
- Réalisation et diffusion de recommandations, d'outils et de publications.
- Aide à l'élaboration de stratégies pour le contrôle de la tuberculose et leur évaluation.

Les missions du FARES

- **Surveillance épidémiologique**
Collecte et traitement de données ; rédaction d'un registre de la tuberculose.
- **Socio-prophylaxie**
Dépistage des contacts ; supervision de traitement chez des personnes peu compliantes.
- **Communication**
Information des patients, des familles, des professionnels du secteur médicosocial et des acteurs de première ligne travaillant avec les groupes à risque. Création de partenariats pour prévenir la tuberculose dans les groupes à risque, et plus particulièrement dans les populations précarisées.
- **Centre d'expertise**
Formulation d'avis et de conseils scientifiques, formations et réponses aux demandes, évaluation des stratégies.